

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.398
10 avril 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 9 avril 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 31 [point 2449-2982 (coordonnées approximatives)] et patrouille 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)] : Entre 6 h 16 1/ et 7 h 3 et entre 7 h 30 et 8 h 10 tir d'artillerie et entre 6 h 20 et 8 h 10 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 6 h 40 et 8 h 1 et entre 9 h 1 et 9 h 20 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

b) Patrouille 32 [point 2345-3054 (coordonnées approximatives)], patrouille 36 [point 2347-3126 (coordonnées approximatives)], patrouille 38 [point 2395-3040 (coordonnées approximatives)] et patrouille 41 [point 2354-2998 (coordonnées approximatives)] : Entre 6 h 26 et 6 h 35 tir d'artillerie et de mortier et entre 7 h 30 et 7 h 58 et entre 8 h 2 et 8 h 52 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 12 h 20 et 12 h 30 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. A 12 h 35 déclenchement d'un tir de roquettes, qui a cessé immédiatement, par les forces syriennes.

c) PO Five [point 2290-2787 (coordonnées approximatives)] et patrouille 37 [point 2320-2790 (coordonnées approximatives)] : Entre 6 h 31 et 7 h 28 tir de char et entre 6 h 31 et 8 h 4 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 6 h 50 et 6 h 55 et entre 7 h 33 et 8 h 46 tir de mortier par les forces syriennes.

d) Patrouille 33 [point 2444-2814 (coordonnées approximatives)] et patrouille 43 [point 2398-2816 (coordonnées approximatives)] : Tir de char par les forces israéliennes à 6 h 55 et par les forces syriennes à 6 h 57 (échange de feux dans le secteur de la patrouille 43); les forces syriennes ont cessé le feu à 7 h 20 et les forces israéliennes à 7 h 21. Entre 7 h 26 et 8 h 12 et entre 8 h 54 et 8 h 57 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 heures et 8 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles :

Le 8 avril :

- a) A 6 h 50 et à 12 h 50 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Mazraat Beit Jinn [point 2358-3015 (coordonnées approximatives)].
- b) A 8 h 55 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur Aakcha [point 2310-2708 (coordonnées approximatives)].
- c) A 10 h 45, 11 h 50 et 15 h 5 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur Tell Farass [point 2313-2632 (coordonnées approximatives)].
- d) A 12 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Kafer Nassej [point 2475-2842 (coordonnées approximatives)].
- e) A 13 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Tell Hamed [point 2477-2832 (coordonnées approximatives)].
- f) A 15 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Rafid [point 2345-2625 (coordonnées approximatives)].

Le 9 avril :

- g) A 6 h 10 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie au nord du PO Three [point 2308-2678 (coordonnées approximatives)].
- h) A 6 h 31 et entre 8 h 30 et 9 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Mazraat Beit Jinn.
- i) Entre 7 h 20 et 7 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur Tell Ech Chams [point 2430-2950 (coordonnées approximatives)].
- j) A 8 h 20 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie trois kilomètres à l'est de Kounaïtra.

Les plaintes a), b), c), e) et f) [voir S/11057/Add.397, par. 1 b), d), e) et f)] et les plaintes h), i) et j) [voir par. 1 a), b) et c) ci-dessus] ont été confirmées par les observateurs de l'ONU. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.
